



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 714-23

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Barthélemy, que le Conseil a adopté lors de sa séance ordinaire du 15 janvier 2024 le règlement 714-23 portant le titre suivant :

REGLEMENT 714-23 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET LES TARIFICATIONS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024 AINSI QUE LES TAUX D'INTÉRÊTS ET LES VERSEMENTS

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance lors des ouvertures du bureau municipal.

DONNÉ A SAINT-BARTHELEMY, LE 17 JANVIER 2024

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil le 17 janvier 2024.

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière